

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées – CODERPA

Thème : santé

Mission : Le Coderpa constitue un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition. Il est consulté sur les projets d'application territoriale des textes réglementaires concernant les personnes âgées tels que : politique de prévention, soutien aux personnes en situation de handicap, en établissement et à domicile, coordination gérontologique, qualité des prises en charge, des services et établissements.

Il peut débattre de sa propre initiative de toute question concernant les personnes âgées. Il peut se voir confier, par le président du Conseil Général, toute mission au bénéfice des personnes âgées. Il établit, chaque année, un rapport sur la mise en œuvre des programmes intéressant les personnes âgées.

Composition : ce Comité est composé de 7 personnes qualifiées et divisé en 3 collèges:

- associations et organisations de retraités et personnes âgées > 18 représentants ou leurs suppléants
- personnes en activité au sein des principales professions concernées > 10 représentants ou leurs suppléants
- collectivités locales et financeurs : 8 représentants ou leurs suppléants (dont un Maire titulaire ou son suppléant)

Nos représentants :

- titulaire : M. Marcel COFFRE, Maire de Marles les Mines
- suppléant : M. Jean HAJA, Maire de Rouvroy

Textes de référence : arrêté du Conseil Général du 20 avril 2010 modifié le 6 août 2010

Désignations faites : 26 octobre 2012